

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-AC516

présenté par
Mme Herouin-Léautey, rapporteure

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	0	43 000 000
Jeunesse et vie associative	43 000 000	0
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	0
TOTAUX	43 000 000	43 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à augmenter significativement le budget dédié à l'information jeunesse.

En effet, chaque année le réseau Info Jeunes accompagne plus de 3 millions de jeunes et organise plus de 25 000 actions en s'appuyant sur près de 2 500 professionnels de l'information jeunesse.

Grâce à ce réseau qui irrigue tous les territoires du pays, les jeunes deviennent des acteurs de la construction de leur parcours. Pour ce faire, un écosystème de partenaires a été créé, et les structures sont organisées autour de trois axes transversaux : la parentalité, le numérique et la citoyenneté.

Le label « information jeunesse » est octroyé par l'État, dans l'objectif d'informer les jeunes de manière inconditionnelle, gratuite et anonyme. Cette démarche constitue un vrai socle complémentaire de l'éducation nationale.

Pourtant, en 2025, l'information jeunesse ne disposerait que d'une enveloppe de 7 millions d'euros, répartie entre le réseau information jeunesse (4,2 millions d'euros) et le CIDJ (2,8 millions), lequel élabore l'information de niveau national diffusée dans le réseau tout en assurant les missions de l'information jeunesse en Île-de-France. En parallèle, ce sont près de 32 millions d'euros qui sont de nouveau fléchés vers la politique de mentorat, dont les contours sont flous et la contribution à l'intérêt général limité.

Ainsi, nous souhaitons porter à 50 millions d'euros le budget dédié à l'information jeunesse. Cette somme permettra à l'État de financer à hauteur de 25 000 euros les quelque 1 200 structures locales pour un total de 30 millions d'euros. Par ailleurs, 7,5 millions d'euros iront soutenir les 50 structures départementales, à raison d'une participation de l'État de 150 000 euros. À l'échelon régional, il s'agira de porter à 500 000 euros le soutien de l'État aux 18 centres régionaux d'information jeunesse, pour un total de 9 millions d'euros. Enfin, le budget du CIDJ sera légèrement augmenté : nous proposons de le porter à 3,5 millions d'euros.

Pour ce faire, nous proposons de transférer 43 millions de l'action 02 du programme 219 vers l'action 02 du programme 163.